



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tel. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

ARRÊTÉ N°A2026-07

Objet : Délégation du Maire à Madame BARBERO Catherine, 1^{ère} Adjointe au Maire

Le Maire de Pomponne,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-18 qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions, ainsi que les articles L 2122-17 et L 2122-22,

VU la délibération n° 2026-11 du Conseil municipal du 22 mars 2026 constatant l'élection de Madame Catherine BARBERO, 1^{ère} Adjointe au Maire,

VU la délibération n° 2026-10 du Conseil municipal du 22 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 7,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Madame Catherine BARBERO, 1^{ère} adjointe au Maire,

ARRETE

Article 1 : Madame Catherine BARBERO, 1^{ère} Adjointe au Maire, est déléguée pour les questions relevant de **l'Administration générale et du Personnel, des Finances, de la Vie économique, de la Démocratie Participative et des Relations institutionnelles**.

Article 2 : Il est également donné délégation de signature à Madame Catherine BARBERO, 1^{ère} adjointe au Maire, pour signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives et tous documents dans les domaines suivants :

- **Finances**

En charge des fonctions suivante :

- Préparation du budget communal et de son suivi
- Pilotage d'un contrôle de gestion approfondi
- Commande publique

En charge de la fonction de validation des procédures d'achat (choix de la procédure, définition des besoins, choix des critères d'attributions, etc.) et

reçoit délégation de signature pour tous les courriers relatifs aux procédures d'attribution des marchés publics.

- Personnel

En charge de la détermination de la politique des ressources humaines et de ses déclinaisons dans les domaines suivants :

- o Recrutement ;
- o Nomination ;
- o Evolution de carrière ;
- o Rémunération ;
- o Régime indemnitaire ;
- o Procédures disciplinaires ;
- o Départ pour quel que motif que soit ;
- o Charges de personnels ;
- o Hygiène, santé et sécurité au travail ;
- o Temps de travail ;
- o Avantages sociaux ;
- o Bien-être au travail ;
- o Santé mentale.

Et pourra à ce titre, signer tout acte de ces domaines.

Délégation lui est également donnée pour signer, en l'absence et en cas d'empêchement du Maire et de l'adjoint ayant reçu délégation de signature dans le domaine concerné, tous les actes, arrêtés, courriers.

Article 3 : Délégation est donnée à Madame Catherine BARBERO pour signer tous les documents et actes relatifs aux marchés publics et aux délégations de services publics et à leurs avenants.

Article 4 : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire à Madame Catherine BARBERO, 1^{ère} Adjointe, pour signer les décisions prises en application de la délégation donnée par le conseil municipal au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que tous les contrats, conventions, marchés et autres documents afférents à ces décisions

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy, au Procureur de la République, à Madame la Trésorière Principale et à l'intéressée.

Article 6 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Article 7 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pomponne, le 31 mars 2026,

Le Maire,



Arnaud BRUNET

Notifié le : 31 mars 2026

Signature : 

Certifié exécutoire compte tenu de la
publication et l'affichage,
le 31/3/2026
Arnaud BRUNET,
Maire de Pomponne


